

**SÉANCE  
D'AJOURNEMENT**

De la séance du 18 novembre 2020 de la Ville de L'Épiphanie tenue le 24 novembre 2020 à 16 h, au lieu ordinaire des séances, sous la présidence du maire Steve Plante, et à laquelle assistaient par téléconférence les conseillers suivants: Michel Ouellet, Michel Martineau, Manon Leblanc, Dona Bouchard, Stéphane Amireault et Vicky Robichaud.

-----

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le maire Steve Plante procède à l'ouverture de la séance et constate le quorum.

-----

386-11-2020

**Résolution modifiant l'ordre du jour de la séance d'ajournement**

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Michel Martineau  
APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Stéphane Amireault  
et RÉSOLU à l'unanimité:

D'approuver l'ordre du jour de la présente séance, composé du point ajourné lors de la séance du 18 novembre 2020 avec l'ajout des points suivants :

- 2.1 Avis de motion, présentation et dépôt du projet du Règlement numéro 045-01 modifiant le Règlement numéro 045/HAR-002 sur la circulation et le stationnement afin de modifier les heures de stationnement hivernal et intégrer l'annexe 1
- 3.1 Résolution autorisant la fermeture de l'hôtel de ville pour la période des fêtes
- 4.2 Résolution autorisant l'octroi du mandat de fourniture d'un écran et d'un ordinateur pour l'église
- 4.3 Résolution autorisant l'octroi de fourniture d'un projecteur pour l'église
- 4.4 Résolution autorisant l'embauche des surveillants de patinoire

----- ADOPTÉE -----

**Avis de motion, présentation et dépôt du projet du Règlement numéro 045-01 modifiant le Règlement numéro 045/HAR-002 sur la circulation et le stationnement afin de modifier les heures de stationnement hivernal et intégrer l'annexe 1**

Madame la Conseillère Vicky Robichaud présente et dépose le projet du Règlement numéro 045-01 modifiant le Règlement numéro 045/HAR-002 sur la circulation et le stationnement afin de modifier les heures de stationnement hivernal et intégrer l'annexe 1.

Le projet de règlement vise à modifier les heures d'interdiction de stationnement pour la période hivernale de 23 h à 7 h à 24 h à 6 h. Il intègre les éléments particuliers à la Ville de L'Épiphanie à même le corps du texte et élimine les références aux règlements harmonisés avec les municipalités de la MRC de Montcalm puisque ce projet a été abandonné.

Madame la Conseillère Vicky Robichaud donne avis que lors d'une séance ultérieure du conseil municipal, le Règlement numéro 045- 01 sera présenté pour adoption.

-----

387-11-2020

**Résolution autorisant la fermeture de l'hôtel de ville pour la période des fêtes**

CONSIDÉRANT les nouvelles directives de la santé publique en raison de la pandémie de COVID-19 pour la période des fêtes de Noël ;

CONSIDÉRANT que dans ce contexte exceptionnel, le conseil municipal a choisi de modifier les heures d'ouverture au public de l'hôtel de ville pour la période des fêtes ;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Madame la Conseillère Manon Leblanc

APPUYÉ par Madame la Conseillère Dona Bouchard

et RÉSOLU à l'unanimité :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE le conseil municipal autorise la fermeture de l'hôtel de ville au public du jeudi 17 décembre 2020 au vendredi 8 janvier 2021 inclusivement suite aux nouvelles directives de la santé publique en raison de la pandémie de COVID-19.

----- A D O P T É E -----

388-11-2020

**Résolution autorisant l'octroi de mandat de fourniture et d'installation de matériel audiovisuel pour l'église**

CONSIDÉRANT que la Ville de L'Épiphanie a fait l'acquisition de l'église de L'Épiphanie en 2012 ;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite poursuivre l'aménagement d'une salle multifonctionnelle afin de répondre aux besoins culturels et récréotouristiques ;

CONSIDÉRANT les besoins de fourniture de matériel audiovisuel, entre autres : système d'éclairage, système audio, filage et installation de l'ensemble du matériel ;

CONSIDÉRANT l'offre de service de la firme GESTION LL au montant de 31 346,21 \$, taxes incluses ;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Madame la Conseillère Manon Leblanc

APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Stéphane Amireault

et RÉSOLU à l'unanimité :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE le conseil municipal autorise l'octroi d'un mandat de fourniture d'éclairage, d'un système audio, filage et installation de l'ensemble du matériel à la firme GESTION LL au coût de 31 346,21 \$, taxes incluses.
3. QUE ce contrat est octroyé de gré à gré.
4. QUE cette dépense est financée au budget des opérations en contrepartie de l'aide financière du fonds de développement du territoire.

----- A D O P T É E -----

389-11-2020

**Résolution autorisant l'octroi du mandat de fourniture d'un écran et d'un ordinateur pour l'église**

CONSIDÉRANT que la Ville de L'Épiphanie a fait l'acquisition de l'église de L'Épiphanie en 2012 ;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite poursuivre l'aménagement d'une salle multifonctionnelle afin de répondre aux besoins culturels et récréotouristiques ;

CONSIDÉRANT les besoins en fourniture entre autres : écran, ordinateur et filage ;

CONSIDÉRANT l'offre de service de la firme PRODUCTIONS O'TECH INC. au montant de 38 803,67 \$, taxes incluses ;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Stéphane Amireault  
 APPUYÉ par Madame la Conseillère Manon Leblanc  
 et RÉSOLU à l'unanimité :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE le conseil municipal autorise l'octroi d'un mandat de fourniture d'écran, d'un ordinateur et filage à la firme PRODUCTIONS O'TECH INC. au coût de 38 803,67 \$, taxes incluses.
3. QUE ce contrat est octroyé de gré à gré.
4. QUE cette dépense est financée pour 18 653,79 \$ au budget des opérations en contrepartie de l'aide financière du fonds de développement du territoire et la balance de 20 149,88 \$ au Règlement d'emprunt 583.

----- A D O P T É E -----

390-11-2020

#### **Résolution autorisant l'octroi de fourniture d'un projecteur pour l'église**

CONSIDÉRANT que la Ville de L'Épiphanie a fait l'acquisition de l'église de L'Épiphanie en 2012 ;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite poursuivre l'aménagement d'une salle multifonctionnelle afin de répondre aux besoins culturels et récréotouristiques ;

CONSIDÉRANT les besoins en fourniture entre autres : projecteur et lentille ;

CONSIDÉRANT l'offre de service de la firme AUVITEC LIMITÉE au montant de 46 909,80 \$, taxes incluses ;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Madame la Conseillère Manon Leblanc  
 APPUYÉ par Madame la Conseillère Dona Bouchard  
 et RÉSOLU à l'unanimité :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE le conseil municipal autorise l'octroi d'un mandat de fourniture de projecteur et lentille à la firme AUVITEC LIMITÉE au coût de 46 909,80 \$, taxes incluses.
3. QUE ce contrat est octroyé de gré à gré.
4. QUE cette dépense est financée par le Règlement d'emprunt 583.

----- A D O P T É E -----

391-11-2020

#### **Résolution autorisant l'embauche des surveillants de patinoire**

CONSIDÉRANT que la Ville de L'Épiphanie offre deux sites distincts disposant d'aires de patinage (patinoire couverte réfrigérée au parc Béram de même qu'une patinoire et un sentier glacé au parc Donald-Bricault) ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer des surveillants à ces sites, pour la saison hivernale 2020 – 2021, et ce, suivant la recommandation de Monsieur Pierre Picard, directeur des loisirs et de la culture, en date du 23 novembre 2020 ;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Michel Ouellet  
 APPUYÉ par Madame la Conseillère Vicky Robichaud  
 et RÉSOLU à l'unanimité ce qui suit:

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE les personnes suivantes soient engagées à titre de surveillants de patinoire, à titre d'employé saisonnier et au taux horaire suivant :

**PATINOIRE JACQUES-DEMERS (PARC BERAM)**

NOM : **GODIN** (2013-2014)  
 PRÉNOM : **ROGER**  
 FONCTION : OPÉRATEUR ET SURVEILLANT DE PATINOIRE  
 SALAIRE : 17.30 \$ DE L'HEURE (2020) 17.61 \$ (2021)  
 DATE DE L'EMPLOI : DU 1<sup>er</sup> DÉCEMBRE 2020 AU 30 AVRIL 2021

NOM : **ARCHAMBAULT**(2017-2018)  
 PRÉNOM : **JULIEN**  
 FONCTION : SURVEILLANT DE PATINOIRE  
 SALAIRE : 16.63 \$ DE L'HEURE (2020) 16.93 \$ (2021)  
 DATE DE L'EMPLOI : DU 1<sup>er</sup> DÉCEMBRE 2020 AU 30 AVRIL 2021

NOM : **DROUIN** (2013-2014)  
 PRÉNOM : **YVON**  
 FONCTION : OPÉRATEUR ET SURVEILLANT DE PATINOIRE  
 SALAIRE : 17.30 \$ DE L'HEURE (2020) 17.61 \$ (2021)  
 DATE DE L'EMPLOI : DU 1<sup>er</sup> DÉCEMBRE 2020 AU 30 AVRIL 2021

**PATINOIRE DU PARC DONALD-BRICAULT**

NOM : **MUNROE** (2016-2017)  
 PRÉNOM : **CAROLE-ANN**  
 FONCTION : SURVEILLANT DE PATINOIRE  
 SALAIRE : 16.02 \$ DE L'HEURE (2020) 16.31 \$ (2021)  
 DATE DE L'EMPLOI : DU 14 DÉCEMBRE 2020 AU 31 MARS 2021

NOM : **LALANCETTE** (2018-2019)  
 PRÉNOM : **CHRISTIAN**  
 FONCTION : SURVEILLANT DE PATINOIRE  
 SALAIRE : 15.71 \$ DE L'HEURE (2020) 15.99 \$ (2021)  
 DATE DE L'EMPLOI : DU 14 DÉCEMBRE 2020 AU 31 MARS 2021

NOM : **DENIS** (2020-2021)  
 PRÉNOM : **HUBERT**  
 FONCTION : SURVEILLANT DE PATINOIRE  
 SALAIRE : 14.80 \$ DE L'HEURE (2020) 15.07 \$ (2021)  
 DATE DE L'EMPLOI : DU 14 DÉCEMBRE 2020 AU 31 MARS 2021

3. Les horaires de travail sont à établir en fonction des besoins de l'employeur.

----- A D O P T É E -----

**Examen de la correspondance et communication du conseil**

Aucune correspondance significative n'a été reçue.

**Période de questions du public**

En l'absence de public, la greffière dépose les questions reçues du public.

Il n'y a aucune question du public.

-----

392-11-2020

**Levée de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé, il est

PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Michel Martineau

APPUYÉ par Madame la Conseillère Dona Bouchard

et RÉSOLU à l'unanimité ce qui suit :

De lever la séance à 16 h 20.

----- ADOPTÉE -----

\_\_\_\_\_  
STEVE PLANTE  
Maire

\_\_\_\_\_  
FLAVIE ROBITAILLE  
Greffière